



## AVIS DE PROMULGATION

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 929-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 13 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 929-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 15 avril 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon